

Quand utiliser cette liste :

Étape de la planification

Étape des travaux

Étape de mise en service

On appelle palissades l'installation de barrières temporaires, scellées et hermétiques qui séparent la zone de construction ou de rénovation des autres aires de l'établissement de soins de santé. Cette liste de contrôle sert à évaluer l'emplacement et l'entretien des palissades conformément au niveau de mesures de prévention du projet de construction ou de rénovation. Cette liste se veut aussi un document de référence pour le processus d'appel d'offres auprès des entrepreneurs.

DATE : _____

AIRE/UNITÉ : _____

REPLIE PAR : _____

Niveau des mesures de prévention	Tâche	Oui	Non	S.o.	Commentaires
I	Détermination des mesures pour réduire au minimum la dispersion de la poussière				Type de mesures :
	Protection du matériel servant aux soins des patients				
II	<i>Toutes les mesures du niveau I doivent être mises en place, plus les mesures suivantes :</i>				
	Les fenêtres, portes, puits, panneaux d'accès, prises de courant, prises d'air, grilles, sorties d'air, événements, drains et tout autre ouverture dans le plancher, les murs et le plafond : Scellés au moyen de ruban adhésif entoilé				
	Portes d'entrée et de sortie : Pellicule de polyéthylène à deux rabats d'au moins 0,15 mm (6 mil) d'épaisseur lestée à la partie inférieure. Chaque pellicule couvre la totalité de l'ouverture menant à la zone des travaux et s'ouvre dans les deux directions.				

Liste de contrôle de CREA : Installation des palissades

Niveau des mesures de prévention	Tâche	Oui	Non	S.o.	Commentaires
II	Entrée et sortie de la zone de construction : Emplacement de tapis essuie-pieds				
	Planchers texturés et recouverts de moquette : Pellicule de polyéthylène d'au moins 0,30 mm (12 mil) d'épaisseur ou de deux épaisseurs de 0,15 mm (6 mil) placées une par-dessus l'autre. La pellicule verticale chevauche la pellicule horizontale.				
	Plafonds texturés, perforés ou suspendus : Couverts de polyéthylène placée sur la face intérieure verticale et retenue par un ruban d'étanchéité continu				
	Systèmes CVC : Conduits de distribution et de reprise d'air du système CVC obstrués, scellés ou isolés dans la zone de construction. Effectuer des arrêts du système CVC conformément à la norme CSA Z317.2-12				
	Barrières : Allant jusqu'au vrai plafond				
	Pellicule de polyéthylène : Renforcée au besoin à l'aide de poteaux d'ossature (bois ou métal)				
	Contrôle de la poussière : Pellicules de polyéthylène ignifuge de 0,15 mm (6 mil)				
III	<i>Toutes les mesures des niveaux I et II doivent être mises en place, plus les mesures suivantes :</i>				
	Du plancher à la surface inférieure du tablier : Écran anti-poussière étanche constitué de deux épaisseurs de 0,15 mm (6 mil) de polyéthylène et d'un panneau de placoplâtre				
	Du vrai plafond au plancher et couvrant le périmètre de la zone de construction : Pellicule de polyéthylène d'une seule pièce, d'au moins 0,15 mm (6 mil) d'épaisseur				

Liste de contrôle de CREA : Installation des palissades

Niveau des mesures de prévention	Tâche	Oui	Non	S.o.	Commentaires
III	Zone de construction : Entourée de murs écran anti-poussière constitués de 2 épaisseurs de polyéthylène ignifuge de 0,15 mm (6 mil) et d'un rang de panneaux de placoplâtre				
	Ruban d'étanchéité continu sur le placoplâtre le long du plafond et du plancher				
	Ruban d'étanchéité continu sur la pellicule de polyéthylène le long du plancher et du plafond				
	Ruban d'étanchéité continu des deux côtés de la pellicule de polyéthylène				
	Entre la zone de construction et l'établissement : Surveillance électronique des différences de pression				
	Entre la zone de construction et l'établissement : Vérification de la présence de fuites d'air				
	Entre la zone de construction et l'établissement : Fenêtres et portes scellées à l'aide de 2 épaisseurs de polyéthylène de 0,15 mm (6 mil) et d'un rang de panneaux de placoplâtre				
	Équipements et matériaux mécaniques : Protégés de la poussière et de la moisissure				
Antichambre	Aménagée au point d'accès à la zone de construction				
	Elle devrait être suffisamment grande pour permettre le passage de tous les matériaux et fournitures sans que l'on ait besoin d'ouvrir les deux portes en même temps				
	Les murs devraient être faits de poteaux d'ossature en métal, le rail inférieur doit être scellé au plancher, deux épaisseurs de polyéthylène de 0,15 mm (6 mil) doivent être scellées aux poteaux d'ossature, une à				

La présente liste de contrôle fait partie de la trousse pour la prévention et le contrôle des infections (PCI) lors des travaux de construction, de rénovation, d'entretien et d'aménagement. Pour plus de détails, visiter le www.publichealthontario.ca/CRMD ou écrire à ipac@oahpp.ca.

Liste de contrôle de CREA : Installation des palissades

Niveau des mesures de prévention	Tâche	Oui	Non	S.o.	Commentaires
	l'intérieur et l'autre à l'extérieur et recouvertes de placoplâtre lavable				
	Les murs sont faits de matériaux étanches à la moisissure.				
	L'écran anti-poussière de l'antichambre se rend jusqu'au vrai plafond ou son toit est construit comme celui des écrans dans les mesures de prévention de niveau III. Le toit doit être construit de manière à protéger contre les dangers pouvant venir du plafond.				
	Portes en métal creuses et verrouillables. Le cadre et la partie inférieure sont scellés au moyen d'un coupe-bise.				
IV	<i>Toutes les mesures des niveaux I, II et III doivent être mises en place, plus les mesures suivantes :</i>				
	Les écrans demeurent en place jusqu'à ce que les travaux soient terminés et que la zone ait été nettoyée à fond par les services d'hygiène du milieu et inspectée par le comité de PCI.				
	Réparation des trous dans les murs ou des fentes dans le système de confinement en polyéthylène dès qu'ils sont constatés. Si une réparation temporaire est effectuée, on doit procéder à une réparation permanente en moins de 2 heures.				
	Utilisation d'une protection de courte durée pour réduire au minimum la contamination de l'environnement pendant le retrait des écrans				

Bibliographie

1. Groupe CSA. *Z317.13-F12 : Lutte contre l'infection pendant les travaux de construction, de rénovation et d'entretien dans les établissements de santé*, Toronto, Ontario, Groupe CSA, 2012.
2. Bartley, JM. « APIC state-of-the-art report: the role of infection control during construction in health care facilities », *Am J Infect Control*, vol. 28, n° 2 (2000), p. 156-69. Accessible à l'adresse : http://www.apic.org/Resource_/TinyMceFileManager/Practice_Guidance/IC-During-Construction-HC-Fac.pdf
3. Judene Bartley, éditrice. *Infection control toolkit series. Construction and renovation*. 2^e éd. Washington, DC, Association for Professionals in Infection Control and Epidemiology, 2002.